

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRUINES

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents Au conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris Part à la Délibération |
|--------------------------------------|-------------|---|
| 11 | 08 | 06 |

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, FÉRAL Joffrey, LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, Sylvie VIELLE

Absents : Corinne FOULCHE Nobelia POULAIN DELAFONTAINE ;
Monsieur Claude MERLET a été nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation :
13/09/2024

Date d'affichage :
13/09/2024

OBJET DE LA DELIBERATION
2024-026

Régularisation foncière –
Emprise route communale.

Monsieur le maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation foncière d'emprise de la route communale dite de « Pélégyry » au lieudit « Le Poujol ».

Il précise qu'un document d'arpentage de régularisation a été établi par le cabinet LBP études et conseil domicilié à Onet-le-Château,

Monsieur le maire précise que cet accord sera entériné par un acte authentique rédigé par Maître Franck Selieye notaire à Marcillac-Vallon.

Monsieur le maire est autorisé par le conseil-municipal à signer l'acte authentique

Après délibération le conseil municipal adopte la délibération de régularisation foncière.

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

28 SEP. 2024

et publication ou notification du :

Le maire
Christian POUGET



Fait et délibéré les jour, mois et an susdit,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian POUGET

